

Résultats

INDEX égalité professionnelle Femmes - Hommes

Nous avons publié l'INDEX le 28 février 2024 sur notre site internet dans l'onglet « qui sommes-nous ? » et transmis les résultats à la Direccte via le formulaire en ligne.

Voici les résultats que nous avons obtenu :

1. Sur l'indicateur de l'écart de rémunération femmes – hommes : **cet indicateur n'est pas calculable car l'effectif des groupes valides est inférieur à 40 % de l'effectif.**
2. Sur l'indicateur de l'écart de taux d'augmentations individuelles : **25 points sur 35.**
3. Sur l'indicateur du nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité : **cet indicateur n'est pas calculable en raison de l'absence de retour de congé maternité**
4. Sur l'indicateur du nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **10 points sur 10.**

Total des points obtenus	35
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	45
Résultat final sur 100 points	Non calculable